



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COURSE LANDAISE

1600 Avenue du Président Kennedy – BP 201

40282 SAINT PIERRE DU MONT Cedex

Tél. : 05 58 46 50 89 / Fax : 05 58 06 17 45 / E-mail : contact@ffcl.fr

4-0

TARIFS 2018 DES COTISATIONS FFCL – MUTUELLE DES TOREROS LANDAIS

	Dépôt du dossier complet jusqu'au 1 ^{er} mars 2018	Dépôt du dossier complet à partir du 2 mars jusqu'au 9 mars 2018	Dépôt du dossier complet à partir du 10 mars 2018
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3
Affiliation (cf feuille 1-2) suivant votre montant	264€	317 €	396 €
Courses Compétition (cf feuille 4-1)			
Challenge Armagnac	88 €	106 €	132 €
Challenge Landes Béarn	88 €	106 €	132 €
Concours Landais			
- Avec 2 ganaderias	123 €	148 €	185 €
- Avec 3 ganaderias	151 €	181 €	227 €
- Avec 4 ganaderias et plus	200 €	240 €	300 €
Courses Hors Compétition (cf feuille 4-1)			
Hors Compétition 1 ^{ère} catégorie	88 €	106 €	132 €
Course de Promotion	72 €	86 €	108 €
Course de Seconde	72 €	86 €	108 €
Course de l'Avenir	160 €	192 €	240 €
Concours 2 ^{nde} catégorie			
- Avec 2 ganaderias	123 €	148 €	185 €
- Avec 3 ganaderias	151 €	181 €	227 €
- Avec 4 ganaderias et plus	200 €	240 €	300 €
Course Festival	88 €	106 €	132 €
Course Mixte	62 €	74 €	93 €
Démonstration	38 €	46 €	57 €
Course de Bienfaisance	0 €	0 €	0 €
Intervache	53 €	64 €	80 €
Encierro	53 €	64 €	80 €
Cotisation complémentaire taureaux (cf feuille 4-2)	207 €	248 €	311 €

Ces cotisations assurent la couverture en cas d'accident pendant la course des membres actifs licenciés à la FFCL et membres de la mutuelle des toreros landais (écarteurs, sauteurs, entraîneurs, cordiers, vachers...) ainsi que le corps arbitral délégué par la FFCL mais non celle des amateurs (jeux, encierros pour lesquels vous devez contracter une assurance spécifique auprès de votre compagnie).

Les membres du club organisateur ne sont pas assurés pour participer aux manipulations des vaches.

Le médecin et les secouristes sont couverts par leur propre assurance.

Les accidents de trajet doivent être couverts par l'assurance automobile individuelle.

Sécurité des mineurs :

En aucun cas, les mineurs ne sont assurés en piste. Il convient de vérifier auprès de votre compagnie d'assurance que ce risque soit effectivement prévu.

Présence en piste de personnes non assurées :

Personnalités, musiques, divers, la FFCL recommande que cela ne soit pratiqué que dans des arènes où il existe une double porte pour accéder aux loges des vaches, ou bien une porte à double fermeture (loquet+barre transversale).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COURSE LANDAISE

1600 Avenue du Président Kennedy – BP 201

40282 SAINT PIERRE DU MONT Cedex

Tél. : 05 58 46 50 89 / Fax : 05 58 06 17 45 / E-mail : contact@ffcl.fr

DÉFINITION DES SPECTACLES DE COURSE LANDAISE

COURSE LANDAISE DE COMPETITION

Course Challenge : course inscrite à un Challenge et soumise au règlement des Challenges.

Concours Landais : compétition où les écarteurs et les sauteurs autorisés par les règlements fédéraux affrontent les vaches de différentes ganaderias. Le règlement du concours doit être approuvé par la FFCL.

COURSE LANDAISE HORS COMPETITION

Course Hors Compétition 1^{ère} catégorie : course landaise pratiquée par une cuadrilla de compétition qui affronte les vaches de son ganadero.

Le déroulement est libre et aucune figure n'est pointée.

Des élèves de l'Ecole Taurine peuvent participer.

Course de Promotion et Course de Seconde : course landaise pratiquée par des acteurs en possession de la licence 2nde catégorie.

Les cuadrillas de promotion peuvent être renforcées par des acteurs en possession de la licence 1^{ère} catégorie et rattachés au même ganadero.

Le déroulement est libre et aucune figure n'est pointée.

Des élèves de l'Ecole Taurine peuvent participer.

Course de l'Avenir : course réservée aux élèves de l'Ecole Taurine.

Concours 2nde catégorie : concours au cours duquel concourent plusieurs ganaderias et des acteurs en possession de la licence 2nde catégorie appartenant aux cuadrillas de Promotion et de 2nde catégorie.

Course Festival : Tout spectacle de course landaise non listé ci-dessus et ci-dessous ainsi que tout spectacle **avec taureau (x) et/ou novillo (s)** sont définis comme course Festival.

Dans le cadre de spectacles où se pratiquent plusieurs disciplines, seule la partie course landaise (avec ou sans taureau (x)) sera reconnue par la FFCL. Elle doit être impérativement déclarée et clairement identifiée. Elle sera soumise au règlement administratif de la FFCL.

Toute participation de taureaux à une course landaise, doit être déclarée à la FFCL avant le 1^{er} mars. Le conseil d'administration se réserve le droit d'autoriser ou non cette participation.

Course Mixte : 4 vaches minimum pour des acteurs licenciés à la FFCL dont 1 sauteur pour la première partie, la seconde étant réservée aux jeux taurins traditionnels.

Course de Démonstration : course landaise de courte durée (maximum 1 heure sans entracte) organisée dans le but d'en faire la promotion. L'entrée des spectateurs est gratuite.

Course de Bienfaisance : course landaise pour laquelle les acteurs et les ganaderos participants ne perçoivent aucune rémunération et l'intégralité des bénéfices est reversée à une œuvre de bienfaisance reconnue d'utilité publique. Le club organisateur doit fournir un bilan financier de la manifestation et un reçu libératoire de don fiscal signé de l'association bénéficiaire.

Intervache : Jeux d'arènes avec des vaches appartenant à un ganadéro affilié à la FFCL.

Encierro : Lâchers de vaches appartenant à un ganadéro affilié à la FFCL.